



négociations syndicales avec l' employeur

Par **zabeau73**, le **23/09/2009** à **22:38**

Bonsoir,

Convoquée par l'employeur à plusieurs réunions, j'ai utilisé du temps hors temps de travail. Aujourd'hui il y a litige. Je m'explique:

Je suis DS et j'ai été convoquée à plusieurs reprises ces dernières semaines par mon employeur en vu de négociations et consultations. J'habite à coté de Metz et les réunions se tiennent à Paris. L'employeur fait lui même les réservations de train, Ce qui fait que je suis partie une douzaine d'heures à chaque fois. Aujourd'hui il me refuse la récupération des heures passées de l'arrivée du train à l'heure de la réunion et de la fin de la réunion à l'arrivée du train ainsi que le temps de trajet domicile gare. Ce n'est pas moi qui choisi les horaires de train ni ceux de fin de réunion. Il n'est pas forcément amusant d'attendre plus d'une heure le train sur lequel il m'a réservé une place. A-t-il le droit de ne me compter que le temps passé dans le train et celui à la réunion alors que je passe la journée complète sur Paris. Ne doit-il pas prendre en compte le temps passé du départ de chez moi à mon retour au domicile?

Merci de m'éclairer surtout que j'ai plusieurs mandats et qu'il me fait le coup pour tous...

Bonne soirée

Par **malgort**, le **26/09/2009** à **11:38**

Le mieu, comme vous êtes DS, c'est de prendre contact avec votre UL ou votre UD pour avoir un soutien juridique.

Voir pk pas pour une procédure à entrave au droit syndical.